

Aide à l'embauche

4 000 €

pour les entreprises.

Objectif: l'embauche de 450 000 jeunes.

- Embauche d'1 jeune (- de 25 ans).
- Recruté entre août et janvier.
- Contrat de 3 mois au moins.
- Salaire : jusqu'à 2 Smic.

→ Compensation de cotisations de 1 000 € / trimestre.

- Pendant 1 an maximum.

«Un jeune,
une solution»



Aides pour l'embauche en alternance

contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, embauche entre le 1^{er} juillet 2020 et fin février 2021:

5 000 €

pour 1 jeune
de - de 18 ans.

8 000 €

pour 1 jeune
de + de 18 ans.

Objectifs

Signature de:

- 230 000 contrats d'apprentissage en 2020.
- 20 000 missions en plus en service civique en 2020, 80 000 en 2021.
- 300 000 parcours d'insertion dont 60 000 contrats aidés.
- 200 000 places supplémentaires en formation.
- 100 000 formations qualifiantes ou pré-qualifiantes dans les métiers d'avenir (transition écologique, santé, numérique...).
- 150 000 entrées en «Garantie jeunes» en 2021 (au lieu des 100 000 prévues), gérées par les Missions locales.

